

Décision n°
2025.016

16/12/2025



Nature de l'acte :
Finances locales

OBJET :

BUDGET PRINCIPAL

Décision modificative n° 08

Virement de crédit n° 08

Virement de crédits à
l'opération « Acquisition
maison Bosset »

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze),
Alain LAPACHERIE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18, L2122-22, L2122-23 et L. 5217-10-6 ;

Vu la délibération n° 2022.051 du 22 septembre 2022 décidant d'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2023 l'instruction budgétaire et comptable M57 développée pour le budget de la commune ;

Vu la délibération n° 2022.062 du 17 novembre 2022 adoptant un règlement budgétaire et financier (RBF) ;

Vu la délibération n° 2023.021 du 30 mars 2023 autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

Vu la délibération n° 2025.029 du 10 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025 de la commune ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur ;

Considérant la nécessité d'abonder les crédits à l'opération « Acquisition maison Bosset » ;

DÉCIDE

Article 1 – De procéder aux virement de crédits comme suit :

Intitulés des comptes	DIMINUT°/CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Comptes	Montants(€)	Comptes	Montants(€)
00425 : ACQUISITIONS FONCIERES 23 – Immobilisations corporelles Terrains bâtis			2115 518	33 000,00
00428 : CREAT ALIMENT ELECT INDEP BAT BOURG 204 – Subventions d'équipement versées Autres grpts – Bâtiments et installat°	2041582 514	33 000,00	18 000,00	
23 – Immobilisations en cours Install., matériel et outill. technique	2315 514	15 000,00		
DEPENSES - INVESTISSEMENT		33 000,00		33 000,00

Article 2 – Le Directeur des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à M. le Sous-Préfet de Brive et au Trésorier de la collectivité.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 16 décembre 2025

Le Maire,



Alain LAPACHERIE